

ASSURANCE PRIVILEGES VACANCES



LE RESUME DE VOTRE CONTRAT D'ASSURANCE VOYAGE

(Produit « Assurance Privilèges Vacances » n°6744)



VOS GARANTIES

- MULTIRISQUE
- Option PROTECTION SANITAIRE / 20



VOTRE NUMERO DE CONTRAT PERSONNEL

(n° des Conditions Particulières)

.....

VOUS ETES AMENES A FAIRE VALOIR VOS GARANTIES D'ASSURANCE AVANT OU APRES VOTRE VOYAGE ?

En cas de Sinistre susceptible de donner lieu à une annulation, vous devez annuler votre réservation auprès de l'organisateur du voyage dès que vous en avez connaissance.

Vous devez nous envoyer votre déclaration de sinistre dans les cinq jours ouvrés suite à la survenance de l'événement (en cas d'annulation) ou suite à votre retour de voyage (pour tous les autres cas).

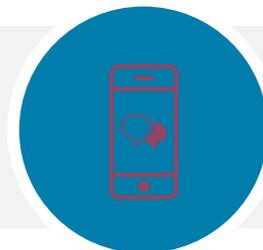


VOUS AVEZ BESOIN D'UNE ASSISTANCE DURANT VOTRE SEJOUR ?

Pour bénéficier des garanties d'assistance du présent contrat, il est IMPERATIF de contacter les services publics de secours dans un premier temps et de contacter ensuite le plateau d'assistance préalablement à toute intervention, ou initiative personnelle afin d'obtenir un numéro de dossier qui, seul, justifiera une prise en charge.

QUI CONTACTER ?

ASSUREVER
Service Gestion Clients
TSA 52216 - 18039 BOURGES CEDEX
Tél. : +33 1 73 03 41 01
Mail : gestion@assurever.com



QUI CONTACTER ?

24h/24 – 7j/7

MUTUAIDE Assistance
Tél. : +33 1 55 98 88 17

N° de contrat à communiquer : **6744**



Lors de la souscription du contrat, communiquez votre adresse e-mail à votre agent de voyages et bénéficiez des avantages de notre « Compagnon de voyage » :

un espace personnel, votre contrat, vos Conditions Générales et un accès direct au plateau d'assistance en un clic !

Application disponible gratuitement sur App Store et Google Play, directement en flashant le logo ci-contre.



VOS GARANTIES EN SYNTHESE

PRESTATIONS	MONTANTS TTC maximum par personne
ANNULATION DE VOYAGE	
<ul style="list-style-type: none"> Annulation de voyage <ul style="list-style-type: none"> Annulation Motif médical Annulation TOUTES CAUSES Annulation d'activités 	<ul style="list-style-type: none"> 50 000 € / personne et 135 000 € / évènement (8 000 € / Contrat Famille) Franchise de 50 € / personne Franchise de 10 % de l'indemnité avec un minimum de 50 € / personne 1 000 € / personne et 10 000 € / évènement (franchise de 50 € / personne)
DEPART MANQUE / RETOUR MANQUE	
<ul style="list-style-type: none"> Indemnisation maximum en cas de départ ou retour manqué 	<ul style="list-style-type: none"> 1 000 € / personne et 10 000 € / évènement
BAGAGES ET EFFETS PERSONNELS	
<ul style="list-style-type: none"> Vol, destruction totale ou partielle, perte Retard de livraison >24h Frais de réfection des papiers d'identité 	<ul style="list-style-type: none"> 2 000 € / personne et 20 000 € / évènement (franchise de 50 € / dossier) OU forfait de 150 € / personne et 750 € / évènement en cas de non présentation de justificatif 300 €/pers. OU forfait de 50 €/pers. en cas de non présentation de justificatif d'achat 200 € / évènement
RETARD DE TRANSPORT	
<ul style="list-style-type: none"> Retard de 4 heures à 7 heures Retard de plus de 7 heures 	<ul style="list-style-type: none"> 100 € / personne et 1 000 € / évènement 200 € / personne et 2 000 € / évènement
GARANTIE SECURITE AERIEENNE	
<ul style="list-style-type: none"> Annulation en cas de défaillance financière de la Cie aérienne, de grève du personnel de la Cie aérienne et/ou de l'aéroport ou de retard > 7 h 	<ul style="list-style-type: none"> Remboursement du voyage avec un maximum de 2 500 € / personne (franchise de 30 € / personne)
REVISION DES PRIX	
<ul style="list-style-type: none"> Carburant, taxes portuaires et aéroportuaires, devises 	<ul style="list-style-type: none"> 150 € / personne (franchise de 20 € / personne)
ASSISTANCE RAPATRIEMENT	
<ul style="list-style-type: none"> Rapatriment ou transport sanitaire Accompagnement lors du rapatriement ou transport Retour des enfants de moins de 15 ans Présence en cas d'hospitalisation Prolongation de séjour à l'hôtel Frais hôtelier Frais médicaux, et d'hospitalisation à l'étranger Soins dentaires Rapatriment du corps en cas de décès Frais funéraires nécessaires au transport Retour prématuré Paiement des frais de recherche et de secours Avance de fonds à l'étranger Assistance Juridique à l'étranger Avance de la caution pénale 	<ul style="list-style-type: none"> Frais réels Titre de transport Titre de transport Aller /Retour Titre de transport + Frais d'hôtel 150 € / nuitée (maximum 10 jours) Maximum 10 nuitées 150 € / nuitées (maximum 10 jours) 150 000 € / personne et 500 000 € / évènement (franchise de 150 € / personne) 150 € / personne Frais réels 2 500 € Titre de transport 4 500 € / personne et 9 000 € / évènement 1 500 € / personne 1 500 € 7 500 €
GARANTIE FORCE MAJEURE	
<ul style="list-style-type: none"> En cas de voyages remboursés par le prestataire <ul style="list-style-type: none"> Remboursement de l'assurance Remboursement du pré/post acheminement En cas de voyages reportés par le prestataire <ul style="list-style-type: none"> Remboursement du pré acheminement Hausse du prix du voyage reporté Retour impossible 	<ul style="list-style-type: none"> Montant de la prime d'assurance voyage Maximum 150 € / passager Maximum 150 € / passager 15% du montant du voyage avec un maximum de 200 € / passager Forfaits : 80 € / nuitée / passager // Vols secs : 50 € / nuitée / passager (max.6 nuitées)
INTERRUPTION DE SEJOUR	
<ul style="list-style-type: none"> Frais d'interruption de séjour Voyage de compensation 	<ul style="list-style-type: none"> 10 000 € / personne et 100 000 € / évènement 2 500 € / personne (maximum 2 personnes) et 5 000 € / évènement
RESPONSABILITE CIVILE	
<ul style="list-style-type: none"> Dommages corporels matériels et immatériels dont : <ul style="list-style-type: none"> Dommages matériels et immatériels consécutifs 	<ul style="list-style-type: none"> 4 500 000 € / sinistre 75 000 € / sinistre (franchise absolue de 150 € / sinistre)
INDIVIDUELLE ACCIDENT DE VOYAGE	
<ul style="list-style-type: none"> Décès accidentel ou infirmité permanente totale suite à un accident 	<ul style="list-style-type: none"> 15 000 € / personne et 150 000 € / évènement
GARANTIE METEO	
<ul style="list-style-type: none"> Garantie neige / Garantie soleil / Garantie Intempéries diverses 	<ul style="list-style-type: none"> 100 € / dossier
PROTECTION SANITAIRE (Uniquement si option souscrite)	
<ul style="list-style-type: none"> Annulation pour maladie grave suite épidémie ou pandémie Annulation pour refus d'embarquement suite à prise de température Rapatriment médical (y compris en cas d'épidémie ou de pandémie) Frais médicaux à l'étranger suite à maladie pour épidémie ou pandémie Frais hôteliers suite à retour impossible et mise en quarantaine 	<ul style="list-style-type: none"> 50 000 € / personne et 135 000 € / évènement Franchise : 10% ou 20% selon option choisie avec un minimum de 50 € / personne Frais réels 150 000 € / personne et 500 000 € / évènement (franchise de 150 € / personne) 150 € / nuit (maximum 14 nuits)

Les Conditions Générales complètes sont disponibles sur simple demande à votre agent de voyages.



TSA 72218
18039 BOURGES CEDEX
Tél : 01 73 03 41 01
www.assurever.com

S.A. au capital de 41 320 € - RCS Paris B 384.706.941
Société de courtage et de gestion d'assurance immatriculée à l'ORIAS
sous le n°07 028 567 (www.orias.fr)
Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution - 4, place de Budapest - CS 92459 - 75436 PARIS Cedex 9



ASSUREVER
assure vos voyages